

**Présents** : Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Dany DECAVATA, Jean-Rémi DURAND-GASSELIN, Georges LEMOINE, Annie MAHIEUX, Jacques MATHIEU, Laurence RIEU, Marie Aimée THERME.

**Excusée** : Jacqueline MIELLE

**Secrétaire de séance** : Jean Rémi DURAND GASSELIN

## **ORDRE DU JOUR**

### **ASSURANCE pour risques statutaires**

La commune de Beaumont doit renouveler une assurance relative à sa fonction d'employeur. Le Centre de gestion du personnel communal a effectué un appel à concurrence, et propose de retenir un contrat avec la société DEXIA

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Le maire présente une opération d'ordre sans conséquence sur le budget 2009, nécessaire pour inscrire des factures du Syndicat de voirie au poste comptable ad hoc. Soit 379 000 euros débités du compte 21 et crédités au compte 23.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **OFFRE DE CONCOURS COMPTEUR AEP**

Installation de compteurs AEP pour deux logements neufs de Mr Teysier à Issac

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **PLAINTÉ AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Cette plainte est déposée par la mairie. Elle concerne une contestation du montant des honoraires et frais de déplacements du Commissaire enquêteur ayant effectué l'enquête publique relative au PLU. De plus, au vu d'autres enquêtes publiques réalisées précédemment, le Conseil municipal considère que le Commissaire enquêteur n'a pas à se situer en médiateur qui reçoit des informations de façon passive, mais en arbitre capable de discerner intérêt privé et intérêt public.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **APPEL A CONCURRENCE ARCHITECTE**

Après les études préalables réalisées par le cabinet d'architectes « Construire », et afin de mener la réalisation du chantier de construction de logements communaux au Serre, Le Blat, la commune émet un appel à concurrence pour désigner l'architecte maître d'œuvre. Le soutien de la Fondation de France à ce projet se poursuit dans la phase actuelle de préparation du chantier.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **COMMUNAUTE DE COMMUNE, NOUVELLES COMPÉTENCES**

Le maire expose les travaux menés par les élus de la CdC Beaume Drobie depuis 6 mois pour améliorer les compétences de la CdC au service du territoire et de ses habitants. Ceci concerne par exemple :

- la compétence Tourisme, pour définir ensemble une politique dans ce domaine, et permettre à l'Office du Tourisme Intercommunal d'offrir des « produits touristiques », en l'occurrence des activités d'animation, en particulier pour renforcer la fréquentation touristique hors saison.
- la compétence économique, pour ré-ouvrir un poste d'animateur économique et pour soutenir les filières locales, par exemple en participant à des Opérations Rurales Collectives

menées par la Chambre des métiers, ou à des animations de la filière agricole initiées par le Pays d'Ardèche Méridionale.

- Lancement d'études, pour une Politique Locale de l'Habitat, qui coordonnerait les PLU des communes de la CdC, et vers une OPAH. A l'étude aussi, un SCOT, Schéma de Coordination Territoriale des politiques de développement et d'urbanisme, à l'échelle de la basse-Ardèche. Enfin un Schéma d'Aménagement et de Développement Communautaire permettra de prendre des décisions non pas au coup par coup, mais pour un développement harmonieux du territoire des 17 communes de la CdC. Par exemple, la création d'une Salle de sport intercommunale est prévue, et sa localisation doit s'inscrire dans une vision d'ensemble.
- Volet Enfance Jeunesse : création de crèches, d'un Centre de Loisirs pour les jeunes, d'un Relais Assistantes Maternelles
- Volet Sport / Loisirs, création d'une Salle de Sport.

Pour information, concernant la création d'une Maison Polyvalente de Santé, la CdC a établi un Projet Territorial de Santé portant sur différentes actions, dont la candidature de Joyeuse pour réaliser cet équipement.

***Après lecture des modifications des statuts de la CdC proposées et délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **COMMUNAUTE DE COMMUNE, régime fiscal**

La CdC a la possibilité d'opter pour le régime fiscal dit de la TPU, Taxe Professionnelle Unique. Sur le territoire de la CdC, la Taxe Professionnelle ne serait plus perçue par les communes, mais par la CdC. Ce choix est encouragé par l'état, qui augmenterait fortement la Dotation de la CdC. Pour les communes, la perte correspondante serait compensée par une dotation équivalente d'un Fonds de compensation.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### **ROUTE DE DESENCLAVEMENT, FERME COMMUNALE DE FABROU**

Le conseil municipal prépare la création d'un chemin de désenclavement de la ferme de Fabrou, et sollicite le concours du Conseil Général / Cap Territoire pour apporter une subvention.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.***

### ***Autres informations***

- \* Bienvenue aux nouveaux locataires du logement communal du Blat, Mademoiselle Virginie BACH, Monsieur Rafael CANESTRO, et leur fils Estéban
- \* Le logement communal du Vert sera bientôt prêt : malgré le retard pris par des artisans, les difficultés pour l'assainissement et pour l'alimentation EdF sont réglées.
- \* Bonne année scolaire en perspective pour les 18 enfants inscrits cette année à l'école de La Roche !

**\* Pour les 10 ans de la médiathèque intercommunale : vendredi 20 novembre 2009 :**

- à 18H00, inauguration des enseignes
- à 20H30, spectacle théâtral (création de la Compagnie du passage à partir de la parole des gens d'ici)

Fin de la séance à 23H00

**Site de la Commune :** [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux.

**Adresse électronique de la Mairie :** [mairie.beaumont07110@orange.fr](mailto:mairie.beaumont07110@orange.fr)

**Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie** (compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses)

**peuvent le demander par courrier électronique**

*Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers*